

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1076

présenté par
M. Touraine

ARTICLE 30 TER

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« au bénéficiaire »

les mots :

« à l'intéressé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.